

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 26 novembre 2020 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présents : David Alper, Hélène Archambault, Daniel Beaulieu, Youssef Bezzahou, René Bouchard, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Patricia Bourrier, Alexandre Brassard, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéfán Delaquis, Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Lise Gaboury-Diallo, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Ndeye Rokhaya Gueye, Bilkiss Issack, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Christian Perron, Debra Radi, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Jules Rocque, Sylvie Rondeau, Mireille St. Vincent, Beydi Traoré, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Christian Violy, Jean Vouillon

Absences : René Bouchard, Jeff Leclerc, Julie Savard, Faïçal Zellama

Observateurs : Nadia Yoko, Sylvie Ilboudo

Secrétaire d'assemblée : Chantal Labossière

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-1120-1 PROPOSITION : Jules Rocque / Christian Violy

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 26 novembre 2020 soit adopté avec la modification de changer la date du 22 septembre pour le 24 novembre 2020 au point H.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020

SÉNAT-1120-2 PROPOSITION : Thierry Lapointe / Michel Gagnon

Que le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice
La rectrice fait référence à son rapport tout en ajoutant des commentaires et précisions sur les points suivants :

- Demande de fonds ponctuels à la province;
- Succès des portes ouvertes (169 visiteurs, dont 118 élèves du secondaire, 50 adultes et 1 étudiant avec permis d'étude);
- Convention de location du Centre d'apprentissage et de service de garde.

C2. Rapport oral du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente brièvement son rapport.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Nominations d'étudiantes ou d'étudiants au Sénat

SÉNAT-1120-3 PROPOSITION : David Alper / Mélanie Cwikla

Que le Sénat entérine les nominations de Jacques-Allan Teyssandier, Ketsia Mumpalala, Erin Gray et Leslie Lokossué en tant que membres nommés au Sénat par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

D2. Nomination d'étudiant ou d'étudiante au Bureau de direction

SÉNAT-1120-4 PROPOSITION : Ndeye Gueye / Lise Gaboury-Diallo

Que le Sénat entérine la nomination de Jacques-Allan Teyssandier en tant que membre nommé au Bureau de direction par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

D3. Nominations d'étudiants ou d'étudiantes au comité d'étude des cours et des programmes

SÉNAT-1120-5 PROPOSITION : Nicolas Bouffard / Darcelle Vigier

Que le Sénat entérine les nominations de Jacques-Allan Teyssandier, Michelle Kambire et Cédrick Dunia en tant que membres nommés au comité d'étude des cours et des programmes par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

La nomination d'un (1) dernier étudiant sera rapportée à une rencontre ultérieure.

D4. Nominations d'étudiants ou d'étudiantes au comité de mérite

SÉNAT-1120-6 PROPOSITION : Florette Giasson / Latifa Koussih

Que le Sénat entérine les nominations de Kiza Ngamba Asani, Marie Paule Ehoussou, Erin Gray et Leslie Lokossué en tant que membres nommés au comité de mérite par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

D5. Nominations d'étudiants ou d'étudiantes au comité d'appel

Une discussion a lieu sur la vérification des dossiers des étudiants et étudiantes avant qu'ils soient nommés au Sénat et à ses comités, notamment au comité d'appel. Pour assurer la confidentialité des dossiers des étudiants déjà nommés par l'AEUSB pour 2020-2021, les membres du Sénat conviennent d'entériner les nominations, tout en mandatant le Bureau de direction de discuter la question sur la vérification des dossiers des étudiants et de faire une recommandation à cet égard aux membres du Sénat à la prochaine réunion.

SÉNAT-1120-7 PROPOSITION : Patricia Bourrier / Nicolas Bouffard

Que le Sénat entérine les nominations de Kiza Ngamba Asani, Michelle Kambire et Cédrick Dunia en tant que membres nommés au comité d'appel par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

La nomination d'un (1) dernier étudiant sera rapportée à une rencontre ultérieure.

D6. Nominations d'étudiants ou d'étudiantes au comité de la bibliothèque
SÉNAT-1120-8 PROPOSITION : Moses Nyongwa / Hélène Archambault
Que le Sénat entérine les nominations de Michelle Kambire et Cynthia Dadie en tant que membres nommés au comité de la bibliothèque par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

La nomination de deux (2) autres étudiants ou étudiantes sera rapportée à une rencontre ultérieure.

D7. Nominations au comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche
SÉNAT-1120-9 PROPOSITION : Rokhaya Gueye / Nicolas Bouffard
Que le Sénat entérine les nominations de Doudou-Tresor Mbuyi et Sebastien De Lazzer en tant que membres nommés au comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2021.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

E1. Questions du sénateur Patrick Noël

Nous savons au moins depuis un an que le gouvernement Pallister souhaite instaurer un modèle de financement par la performance des universités. Cela pourrait se traduire notamment par des octrois provinciaux qui sont fonction du nombre de diplômés et non des inscriptions. Plus une université accorde de diplômes, plus elle reçoit de financement du gouvernement. **L'Université devient alors une boîte de diplomation.** Cela pourrait aussi se traduire autrement : plus nos diplômés ont de bons salaires, plus le gouvernement octroiera de fonds à l'université et/ou aux programmes qui « performant » le mieux sur le marché du travail. **L'Université devient alors l'esclave du marché du travail.** Les recherches ont pourtant montré que ce modèle ne fonctionne pas : loin d'augmenter la diplomation ou la même la rétention des étudiants, ce modèle les réduit, en plus d'ajouter une autre couche de bureaucratie pour mesurer la « performance » des universités. Le modèle n'est pas donc pas « rentable ». Ce modèle, par ailleurs, réduit l'accessibilité à l'Université, puisque les universités vont préférer recruter des étudiants provenant de milieux aisés, car ils ont tendance à compléter davantage leurs études que des étudiants provenant de milieux défavorisés. Au Canada, les provinces de l'Alberta et de l'Ontario envisageaient ce modèle, mais ont récemment et heureusement fait marche arrière avec la pandémie. Le Manitoba s'entête et souhaite aller de l'avant en s'inspirant du modèle de performance de l'État du Tennessee, un des États les plus pauvres et les moins instruits des États-Unis et où les inégalités socio-économiques sont persistantes et croissantes. Étonnamment, le recteur de l'Université du Manitoba a récemment fait une sortie médiatique pour se montrer en faveur de l'application du modèle du Tennessee au Manitoba*.

1. Est-ce que l'administration de l'Université de Saint-Boniface partage cet avis, en dépit du consensus scientifique qui montre que ce modèle a été un échec partout où il a été implanté dans le monde?
2. A-t-elle fait savoir au ministre Eichler sa position?
3. Va-t-elle faire preuve de leadership et montrer au ministre que ce modèle dénature l'Université?

*Références non-incluses dans le procès-verbal

Réponse :

La rectrice offre une brève chronologie des discussions récentes et embryonnaires avec le ministère du Développement économique et de la Formation à l'égard de l'adoption d'un potentiel modèle de financement basé sur la performance. Suite à une discussion avec les cadres académiques de l'USB, elle a communiqué avec le ministère pour les informer des inquiétudes que ce type de modèle suscite pour les établissements postsecondaires, mais en particulier pour l'USB. Voici un résumé des éléments présentés à la province :

- Difficulté à définir la réussite, qui ne peut se limiter simplement au taux de diplomation;
- En ce qui a trait au thème de la réussite économique et la qualité de vie des diplômés, la prudence est de rigueur, car l'employabilité et le revenu de nos diplômés ne sont pas nécessairement les meilleures mesures de performance. Ceci pourrait inciter certains établissements à restreindre leurs critères d'admission, donc réduire l'accessibilité aux études. Ce type d'indicateur pourrait également avoir des conséquences négatives pour les établissements qui n'ont pas de programmes de génie ou de médecine, domaines dans lesquels les diplômés ont normalement des revenus plus élevés;
- Si le modèle cible la recherche et l'innovation comme une mesure de performance, il serait prudent de ne pas utiliser les mêmes indicateurs de rendement pour tous les établissements. De plus, les indicateurs ne devraient pas être purement quantitatifs, mais aussi qualitatifs.
- Il en va de même pour l'enseignement collégial et les attentes en ce qui a trait aux partenariats avec l'industrie, les cibles doivent être ajustées dans le contexte d'un établissement de la minorité;
- Prendre aussi en considération le fait qu'il existe plusieurs facteurs externes reliés à la performance des établissements postsecondaires qui ne sont pas sous le contrôle des établissements (ex. une pandémie mondiale);
- Diverses mesures de reddition de compte et d'évaluation existent déjà et sont des pratiques exemplaires reconnues qui n'entraînent pas des coûts additionnels (ex. arbitrage scientifique par les pairs, évaluation cyclique des programmes par des experts internes et externes, sondages étudiants, agréments par les ordres professionnels, rapports financiers annuels vérifiés);
- Faire la collecte et formater le genre de données liées à des indicateurs de performance implique un lourd travail pour les établissements de plus petite taille;
- La pandémie nous a temporairement forcés à suspendre certaines de nos activités pour nous consacrer aux urgences. Les bouleversements engendrés par la pandémie créent beaucoup d'incertitudes. Il semble que c'est entre autres pour cette raison que l'Ontario a temporairement suspendu la mise en oeuvre de son nouveau modèle de financement basé sur la performance.

Questions des sénatrices Mélanie Desnoyers et Joanne Vinet

Est-ce que le Service des technologies de l'information (STI) a le droit de limiter la manière dont on peut organiser un cours, par exemple, en limitant le nombre de sites d'appui par cours? Si oui, sur quelles bases? Nous voulons nous assurer que cette pratique n'empiète pas sur l'approche pédagogique choisie par le ou la professeur d'un cours.

Serait-il possible de mesurer les impacts du manque de ressources au STI sur le potentiel de développer de nouveaux cours ou de nouveaux programmes. Malheureusement, nous avons constaté que certaines initiatives ont dû être mises de côté suite au refus du STI d'appuyer le développement de nouveaux cours, ceci même avant les impacts de la pandémie. Nous comprenons que ce refus est dû au manque de ressources au STI et non au manque de volonté du personnel qui y travaille. Par contre, ce manque de ressources est tout à fait incohérent avec les messages que nous recevons de l'administration sur le besoin d'innover, de trouver de nouvelles sources de financement et d'augmenter le nombre d'étudiants (par exemple, mieux rejoindre des étudiants potentiels se trouvant en milieux ruraux). Nous ne croyons pas qu'il soit acceptable de devoir négliger la qualité pédagogique de cours ou de programmes au nom de manque de ressources.

Réponse

Comme gestionnaire mandaté de la plateforme informatique, le STI est régulièrement appelé à prendre des décisions pour l'optimisation de la plateforme, ainsi que pour l'optimisation du temps et des efforts à consacrer par les ressources disponibles. Ces décisions incorporent nécessairement les questions d'efficacité, de l'impact des réalisations souhaitées, ainsi que de la sensibilisation des professeures et des professeurs quant aux options disponibles pour adapter leurs enseignements à un mode en ligne. Pour combler ce rôle et pour venir appuyer autant que possible les membres du corps professoral, l'USB embauche des conceptrices et des concepteurs pédagogiques formés et expérimentés sur le plan pédagogique ainsi que sur le plan technique.

En cas de difficultés particulières, les professeures et les professeurs sont invités de communiquer directement avec Ilham Farès, Coordonnatrice des technologies d'apprentissage.

Nous reconnaissons que l'apprentissage en ligne/à distance évolue rapidement et demeurera une priorité pour les établissements postsecondaires. Malgré certains défis de recrutement dans les derniers temps, le STI continue d'appliquer les ressources disponibles aux projets identifiés et selon les priorités désignées.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. Division de l'éducation permanente

La directrice, Aileen Clark, fait un rapport oral sur les l'état des inscriptions de la DEP, l'impact de la pandémie et la réussite de tous ses employés qui effectuent leur travail entièrement à distance.

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

Aucun.

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

H1.

Rapport de la rencontre du 24 novembre 2020

La rectrice souligne les éléments clés de la réunion du Bureau des gouverneurs du 24 novembre 2020 : l'approbation de la Convention de location et de services pour le centre d'apprentissage et la révision de la politique sur l'embauche du personnel.

Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

Rapport reçu à titre d'information.

Section J : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

K1.

La prochaine rencontre régulière du Sénat aura lieu le jeudi 28 janvier 2021 à 11 h 30 par visioconférence.

Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE

Nicolas Bouffard propose la levée de la séance à 13 h 04.

La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi